PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

4 April 1990 **Doc. 6203**

COMMUNICATION FROM THE COMMITTEE OF MINISTERS

Conclusions by the Chair presented at the end of the special meeting of the Committee of Ministers (Lisbon, 23-24 March 1990)

and reply to Recommendation 1119 on the situation in Central and Eastern Europe

The Committee of Ministers has considered Recommendation 1119 (1990) on the situation in Central and Eastern Europe which had been included in the files of the Committee of Ministers' special meeting held in Lisbon on 23-24 March 1990.

This meeting had been convened by the Portuguese Chair to take stock of developments in Europe and to assess and reinforce the Council of Europe's role as a framework for dialogue and co-operation able to embrace European states sharing the same values.

The meeting of the Ministers of the Council of Europe's member states was followed by an exchange of views between the Ministers of the member states and Ministers from Central and Eastern European countries. The President of the Assembly attended both parts of this meeting. It had been preceded by a round trip by the Chairman of the Committee of Ministers and the Secretary General of the Council of Europe to the capitals of the countries of Central and Eastern Europe from 1 to 7 March 1990.

At the end of the special meeting the following conclusions were presented to the Committee by the Chair. The Committee of Ministers decided to transmit to the Assembly these conclusions which cover most aspects raised in Recommendation 1119 (1990):

1. At this very important moment in Europe's history we have had a lively and constructive discussion about the recent developments on our continent. Our special session has taken place a few weeks after the trip the Chairman and the Secretary General made to the capitals of Central and Eastern European countries which brought first-hand information about their needs and their expectations.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

4 avril 1990 **Doc. 6203**

COMMUNICATION DU COMITÉ DES MINISTRES

Conclusions de la présidence présentées à l'issue de la réunion spéciale du Comité des Ministres (Lisbonne, 23-24 mars 1990)

et réponse à la Recommandation 1119 relative à la situation en Europe centrale et de l'Est

Le Comité des Ministres a examiné la Recommandation 1119 (1990) relative à la situation en Europe centrale et de l'Est, qui a été incluse dans les dossiers de la réunion spéciale du Comité des Ministres tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 1990.

Cette réunion a été convoquée par la présidence portugaise pour faire le point des développements en Europe et pour évaluer et renforcer le rôle du Conseil de l'Europe en tant que cadre de dialogue et de coopération capable d'englober les Etats européens partageant les mêmes valeurs.

La réunion des ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe a été suivie par un échange de vues entre les ministres des Etats membres et des ministres de pays d'Europe centrale et de l'Est. Le Président de l'Assemblée a assisté aux deux parties de cette réunion. Elle a été précédée par une tournée du Président du Comité des Ministres et du Secrétaire Général dans les capitales des pays d'Europe centrale et de l'Est du 1er au 7 mars 1990.

A l'issue de la réunion spéciale, la présidence a présenté au Comité les conclusions suivantes. Le Comité des Ministres a décidé de transmettre à l'Assemblée ces conclusions qui couvrent la plupart des aspects soulevés dans la Recommandation 1119 (1990):

1. A ce moment très important de l'histoire de l'Europe, nous avons tenu une discussion vivante et constructive sur les événements récemment intervenus sur notre continent. Notre session spéciale a eu lieu quelques semaines après le voyage que le Président et le Secrétaire Général ont fait dans les capitales des pays d'Europe centrale et de l'Est et qui a permis de recueillir une information directe sur leurs besoins et leurs attentes.

We have agreed that the Council of Europe should play a truly useful role in meeting real needs, be they, for example, the transition to and the consolidation of pluralist democracy, the defence of human rights and the establishment of the rule of law.

We welcomed the fact that the peoples of Central and Eastern Europe are now regaining their freedom and returning to the fundamental values of European civilisation. They regard the Council of Europe as symbolising the ideals and values to which they have aspired for so many years. They need assistance in their constitutional, legislative and administrative reforms and are interested in our knowledge and experience in these fields. Therefore we agreed to strengthen and widen the programmes of assistance already developed in the Council of Europe, taking into account the growing number of requests for assistance, their urgency and the enlargement of the circle of interested states. We also asked the Secretary General to study with governments and interested institutions the co-ordination of such assistance programmes to these countries.

2. We agreed that the recently created Commission for Democracy through Law in Venice has an important task to fulfil in this context and we will examine as a matter of urgency the institutionalisation of its links with the Council of Europe.

3. The protection of minorities demands special attention in the context of assistance to Central and Eastern European countries. We expressed our concern about the recent incidents concerning minorities. We launch an urgent appeal to all parties concerned to exercise restraint, refrain from violence and seek peaceful solutions through political dialogue.

4. Furthermore, in order to assist Central and Eastern European countries in their social evolution and transition to democracy we invited the Secretary General to study the organisation as from this year of a co-ordinated programme of visits of opinion leaders from these countries to institutions of member states of the Council of Europe.

The potential of the Council of Europe's Social Development Fund could also be taken into account in this respect.

5. As regards admission to membership of the Council of Europe, we strongly emphasised that all the statutory requirements must be met, without lowering in any way our standards.

We expressed our satisfaction that the requests made by Hungary and Poland were now

Nous sommes convenus que le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle des plus utiles pour répondre à des besoins réels, qu'il s'agisse par exemple de l'évolution et de la consolidation de la démocratie pluraliste, de la défense des droits de l'homme et de l'instauration de l'Etat de droit.

Nous nous sommes réjouis de ce que les peuples d'Europe centrale et de l'Est commencent à reconquérir leur liberté et à revenir aux valeurs fondamentales de la civilisation européenne. Ils voient dans le Conseil de l'Europe le symbole des idéaux et des valeurs auxquels ils aspirent depuis tant d'années. Ils ont besoin d'une assistance aux réformes constitutionnelles, législatives et administratives et s'intéressent à notre savoir-faire et à notre expérience dans ces domaines. C'est pourquoi nous avons décidé de renforcer et d'étendre les programmes d'assistance déjà en cours au Conseil de l'Europe, compte tenu du nombre croissant des demandes d'assistance, de leur urgence et de l'élargissement du cercle des Etats intéressés. Nous avons également demandé au Secrétaire Général d'étudier avec les gouvernements et les institutions intéressées les moyens de coordonner des programmes d'assistance à ces pays.

2. Nous sommes convenus que la Commission pour la démocratie par le droit récemment créée à Venise a un rôle important à jouer dans ce contexte et nous examinerons rapidement la question de l'institutionnalisation de ses liens avec le Conseil de l'Europe.

3. La protection des minorités appelle une attention particulière dans le contexte de l'assistance aux pays de l'Europe centrale et de l'Est et nous avons exprimé notre préoccupation à propos des récents incidents affectant les minorités. Nous lançons un appel urgent à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue, qu'elles s'abstiennent de toute violence et qu'elles recherchent une solution pacifique par le dialogue politique.

4. Par ailleurs, pour aider les pays d'Europe centrale et de l'Est dans leur évolution sociale et leur progrès vers la démocratie, nous avons invité le Secrétaire Général à étudier l'organisation dès cette année d'un programme coordonné de visites des faiseurs d'opinion (*opinion leaders*) de ces pays à des institutions des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le potentiel du Fonds de développement social du Conseil de l'Europe pourrait également être pris en compte à cet égard.

5. S'agissant de l'admission comme membre du Conseil de l'Europe, nous avons fortement souligné que toutes les conditions statutaires doivent être remplies, sans abaisser d'aucune manière nos normes.

Nous avons exprimé notre satisfaction de voir que les demandes faites par la Hongrie et la

under examination by the Parliamentary Assembly and we noted with sympathy that Czechoslovakia had made known its intention to apply for membership.

Concerning Yugoslavia, with which the Council of Europe has had longstanding co-operation, we expressed the hope that, as soon as the internal reform and the situation of the minorities make it possible, this country could also join the Council of Europe.

We took note of the declaration of intent expressed in letters from Bulgaria and lately from Romania, and expressed our willingness to initiate contacts with the governments of these countries that may promote the process of bringing them closer to the Council of Europe.

We welcomed the holding of the first free elections in the German Democratic Republic and hope that the elections foreseen in other countries of Central and Eastern Europe will also take place under genuine democratic conditions. We also welcomed the detailed report by Mr H.-D. Genscher, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany, on German unification.

6. We stressed the importance of our relations and co-operation with the Soviet Union and encouraged the important reforms undertaken in this country, which has been invited to accede to several Council of Europe conventions. We instructed our Deputies to pursue the co-operation with the Soviet Union field by field starting with human rights and law reform.

We were generally of the opinion that the Soviet Union could be invited to accede to the European Cultural Convention. However, it was stated that there were questions still to be answered and modalities to be agreed upon. We asked our Deputies to deal with this matter and to prepare a decision as early as possible.

7. We took note with great interest of the proposal of the Austrian Government to convene a conference of ministers on problems of East-West migratory movements and asked our Deputies to pursue examination of this matter.

8. We discussed the role of the Council of Europe in the future European architecture and considered it as a suitable framework for initiating Central and Eastern European countries into full participation in the construction of Europe, on the basis of a common adherence to the values of democracy, human rights and the rule of law. The Council of Europe could usefully contribute to the

Pologne sont actuellement à l'examen de l'Assemblée parlementaire et nous avons noté avec plaisir que la Tchécoslovaquie a récemment fait connaître son intention de déposer sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne la Yougoslavie avec laquelle le Conseil de l'Europe entretient de longue date une coopération, nous avons exprimé l'espoir que, dès que les réformes internes et la situation des minorités le permettraient, ce pays pourrait aussi rejoindre le Conseil de l'Europe.

Nous avons pris note des déclarations d'intention exprimées dans des lettres par la Bulgarie et plus récemment par la Roumanie et nous nous sommes déclarés prêts à initier avec les gouvernements de ces pays des contacts susceptibles de promouvoir leur rapprochement avec le Conseil de l'Europe.

Nous nous sommes félicités de la tenue d'élections libres en République Démocratique Allemande et nous espérons que les élections prévues dans d'autres pays d'Europe centrale et de l'Est se dérouleront aussi dans les mêmes conditions véritablement démocratiques. Nous nous sommes également félicités du rapport détaillé de M. H.-D. Genscher, ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, sur l'unification allemande.

6. Nous avons souligné l'importance de nos relations et de notre coopération avec l'Union Soviétique et nous avons encouragé les réformes significatives entreprises dans ce pays, qui a été invité à adhérer à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe. Nous avons chargé nos Délégués de poursuivre la coopération avec l'Union Soviétique domaine par domaine en commençant par les droits de l'homme et la réforme juridique.

Nous avons généralement été d'avis que l'Union Soviétique pourrait être invitée à adhérer à la Convention culturelle européenne. Cependant, il a été estimé qu'il demeurait des questions encore ouvertes et des modalités au sujet desquelles l'on devait s'accorder. Nous avons demandé à nos Délégués de s'occuper de cette question et de préparer une décision aussi tôt que possible.

7. Nous avons pris note avec grand intérêt de la proposition du Gouvernement autrichien de convoquer une conférence des ministres sur les problèmes de migration Est-Ouest et nous avons demandé à nos Délégués de poursuivre l'examen de cette question.

8. Nous avons débattu du rôle du Conseil de l'Europe dans la future architecture européenne et nous avons considéré qu'il offrait un cadre adéquat pour insérer les pays d'Europe centrale et de l'Est dans la pleine participation à la construction de l'Europe sur la base d'une adhésion commune aux valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Le Conseil de

political, legal social and cultural dimension of Europe, by using its European Convention on Human Rights, its European Social Charter and its European Cultural Convention and, as a forum for debate and political dialogue, the Parliamentary Assembly and the Committee of Ministers as well as the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE).

Referring to the CSCE summit which is due to be held before the end of this year, it was felt necessary to mention the Council of Europe's role in the implementation at the institutional level of the undertakings and aims set out within the Third Basket of the CSCE process. Furthermore, it was proposed that the Council of Europe should be included in a delegation to CSCE meetings, starting with the forthcoming meeting to be held next summer in Copenhagen on the human dimension.

In this context we thought it desirable to pursue our reflections and discussions on the modalities of the relations between the Council of Europe and the Soviet Union. Some delegations also felt that the development of contacts with the United States of America and Canada should be considered. Others believed that preliminary reflection was needed concerning this last point before taking any initiative.

9. As regards the resources and means of the Council of Europe, we agreed that the new tasks should be met by the necessary resources. Therefore we asked the Secretary General to submit to our next meeting proposals for an adequate increase, as from this year, of the appropriations for the programme of assistance to Central and Eastern European countries as well as indications of the parameters for the increase and improvement, as from 1991, of the Council's programme resources and operational capabilities. At the same time, reappraisal of existing programmes will be undertaken to improve the Council of Europe's efficiency bearing in mind the need for a strict budgetary approach.

10. We took the opportunity provided by the special meeting of the Committee of Ministers in Lisbon, with the participation of the President of the Assembly, the President of the Commission of the European Communities and Ministers from nearly all countries of Central and Eastern Europe, to issue an unequivocal message reaffirming Europe's continued commitment to North-South interdependence and solidarity.

l'Europe pourrait utilement contribuer aux dimensions politique, juridique, sociale et culturelle de l'Europe, en utilisant sa Convention européenne des Droits de l'Homme, sa Charte sociale et sa Convention culturelle, et, comme forum de débat et de dialogue politique, l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres, ainsi que la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE).

En ce qui concerne le sommet de la CSCE qui devrait se tenir avant la fin de cette année, l'on a ressenti la nécessité de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la troisième corbeille du processus de la CSCE. En outre, on a proposé que le Conseil de l'Europe puisse être inclus dans une délégation auprès des réunions de la CSCE, à commencer par la réunion de l'été prochain à Copenhague sur la dimension humaine.

Dans ce contexte, nous avons jugé souhaitable de poursuivre nos réflexions et nos discussions sur les modalités des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union Soviétique. Il faudrait également se pencher, selon certains, sur la question du développement des contacts avec les États-Unis et le Canada. D'autres ont estimé qu'une réflexion préalable s'imposait sur ce dernier point avant de prendre une initiative.

9. S'agissant des ressources et des moyens du Conseil de l'Europe, nous sommes convenus que les ressources nécessaires devraient être mises à disposition pour faire face aux nouvelles tâches. En conséquence, nous avons demandé au Secrétaire Général de soumettre à notre prochaine réunion des propositions pour une augmentation adéquate dès cette année des crédits pour le programme d'assistance aux pays d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que des indications sur les paramètres pour la croissance et l'amélioration à partir de 1991 des ressources pour les programmes et les capacités opérationnelles du Conseil. En même temps, il sera procédé à une réévaluation des programmes existants pour renforcer l'efficacité du Conseil de l'Europe en tenant compte de la nécessaire rigueur budgétaire.

10. Nous avons saisi l'occasion fournie par la réunion spéciale du Comité des Ministres à Lisbonne, avec la participation du Président de l'Assemblée, du Président de la Commission des Communautés européennes et de ministres de la quasi-totalité des pays d'Europe centrale et de l'Est, pour exprimer un message sans équivoque réaffirmant la continuité de l'engagement de l'Europe à l'égard de l'interdépendance et de la solidarité Nord-Sud.